



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Information importante	*** Cette fiche de données de sécurité est autorisée pour utilisation que par HP pour les produits HP Original. Toute utilisation non autorisée de cette fiche de données de sécurité est strictement interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires par HP. ***	
Identificateur de produit	CN981 Series	
Autres moyens d'identification		
Synonymes	Encre Magenta HP Scitex TJ100 Supreme	
Usage recommandé	Impression jet d'encre.	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	HP Canada Co. 5150 Spectrum Way, Floor 6 Mississauga, Ontario , Canada L4W 5G1	
Téléphone	1-905-206-4725 ou 1-888-447-4636	
HP Inc. health effects line (Appel gratuit depuis les Etats-Unis)	1-800-457-4209	
(Ligne directe)	1-760-710-0048	
HP Inc. Customer Care Line		
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis)	1-800-474-6836	
(Ligne directe)	1-208-323-2551	
E-mail:	hpcustomer.inquiries@hp.com	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE	1-760-710-0048	
Fournisseur	Non disponible.	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 4
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, par contact cutané	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 4
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	
Définition des dangers selon l'OSHA	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Liquide combustible. Nocif par contact cutané. Nocif par inhalation. Provoque des dommages graves aux yeux.

Conseil de prudence	
Prévention	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Porter des gants protecteurs, un vêtement de protection, une protection oculaire et un protection faciale. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Intervention	En cas d'incendie : Utiliser du/de/un(e) sable , carbon dioxide (CO2) or dry chemical pour l'éteindre. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
GHS Supplemental information	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acétate de 2-butoxyéthyle		112-07-2	60-80
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl		108-65-6	10-30
Cyclohexanone		108-94-1	1-5

Remarques sur la composition Les composants de ce produit ont été évalués selon les risques de dangers des réglementations canadiennes visant les produits dangereux (HPR).

4. Premiers soins

Inhalation	Amener immédiatement la personne au grand air Si les symptômes persistent, consultez immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	En cas de contact, retirer immédiatement les vêtements contaminés et nettoyer la peau à grande eau. Laver les vêtements séparément avant réutilisation. Obtenir une assistance médicale en cas de besoin.
Contact avec les yeux	En cas de contact oculaire, retirez les lentilles et rincez immédiatement et abondamment avec de l'eau, aussi sous les paupières, pendant 15 minutes au moins. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau. Si le matériau est avalé, obtenir immédiatement des soins ou des conseils médicaux -- ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Non disponible.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Moyens d'extinction appropriés: sable, dioxyde de carbone (CO2), et poudre d'extinction.
Agents extincteurs inappropriés	Non disponible.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Aucun(e) connu(e).
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome. Éviter le déversement dans les collecteurs d'eaux pluviales ou dans les fossés conduisant aux voies d'eau.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Enlever les conteneurs des zones présentant des risques d'incendie si cette pratique est sans danger.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Éviter le contact avec la peau.. Éviter toute inhalation des vapeurs ou des brumes. Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'inflammation. Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux. En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Non disponible.
Précautions relatives à l'environnement	Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit. Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnelle.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2)	TWA	20 ppm
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	STEL	50 ppm
	TWA	20 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2)	TWA	131 mg/m3
		20 ppm
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	STEL	200 mg/m3
		50 ppm
	TWA	80 mg/m3
		20 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2)	TWA	20 ppm
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (CAS 108-65-6)	STEL	75 ppm
	TWA	50 ppm
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	STEL	50 ppm
	TWA	20 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2)	TWA	20 ppm
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	STEL	50 ppm
	TWA	20 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2)	TWA	20 ppm
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (CAS 108-65-6)	TWA	270 mg/m3
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)		50 ppm
	STEL	50 ppm
	TWA	20 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	TWA	100 mg/m3
		25 ppm

Valeurs biologiques limites**Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	80 mg/l	1,2-cyclohexanediol, avec hydrolyse	Urine	*
	8 mg/l	Cyclohexanol, avec hydrolyse	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Cyclohexanone (CAS 108-94-1)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Cyclohexanone (CAS 108-94-1)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Cyclohexanone (CAS 108-94-1)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Cyclohexanone (CAS 108-94-1)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Cyclohexanone (CAS 108-94-1)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Cyclohexanone (CAS 108-94-1)

Peut être absorbé par la peau.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Cyclohexanone (CAS 108-94-1)

Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Non disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection).
La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.

Protection de la peau**Protection des mains**

Gants recommandés : en nitrile, d'épaisseur minimum de 6 mil.

Autre

Porter des vêtements appropriés et résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire

Assurer une ventilation efficace. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques

Non disponible.

Considérations d'hygiène générale

Éviter le contact cutané avec cette matière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Non disponible.

Forme Liquide.

Couleur Magenta

Odeur De solvant.

Seuil olfactif Non disponible.

pH 5.8 - 6.2 Metler Toledo pH Meter T25C

Point de fusion et point de congélation Non disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair 81.0 °C (177.8 °F) Coupelle fermée Méthode EPA 1020

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) Non disponible.

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - inférieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - supérieure (%) Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité 13.4 - 14.8 cP Brookfield Viscometer T 22C Spindle #18 (S18) RPM 100

Autres informations Consultez la Section 15 pour plus de données réglementaires ou d'informations COV.

COV < 897 g/l Calculé

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Non disponible.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Aucun.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

Matériaux incompatibles Non disponible.

Produits de décomposition dangereux Non disponible.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Nocif par inhalation.

Contact avec la peau Nocif par contact cutané.

Contact avec les yeux	Provoque des dommages graves aux yeux.	
Ingestion	Il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition au produit.	
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Non disponible.	
Renseignements sur les effets toxicologiques		
Toxicité aiguë	Nocif par inhalation. Nocif par contact cutané.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des dommages graves aux yeux.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Mutagenicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)		A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)		Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)		3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Autres informations	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.	

12. Données écologiques

Écotoxicité	Aucune donnée d'écotoxicité observée pour les ingrédients.	
Persistance et dégradation	Non disponible.	
Potentiel de bioaccumulation	Non disponible.	
Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau		
Cyclohexanone	0.81	
Mobilité dans le sol	Non disponible.	
Autres effets nocifs	Non disponible.	

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement. S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié.	
Code des déchets dangereux	Non réglementé.	
Déchets des résidus / produits non utilisés	Non disponible.	
Emballages contaminés	Non disponible.	

14. Informations relatives au transport

DOT	
Numéro ONU	Pas Applicable 1993
Désignation officielle de transport de l'ONU	Combustible liquid n.o.s. (2-methoxy-1-methylethyl acetate, cyclohexanone) -Not regulated in quantities less than 119 litres
Classe de danger relative au transport	
Classe	combustible
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	III
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Non disponible.
Informations supplémentaires DOT	La classification DOT s'applique seulement aux expéditions aux États-Unis et à Porto Rico.
IATA	
UN number	Not available.
UN proper shipping name	Not Regulated
Transport hazard class(es)	
Class	Not available.
Subsidiary risk	-
Packing group	Not available.
Environmental hazards	No
Special precautions for user	Not available.
IMDG	
UN number	Not available.
UN proper shipping name	Not Regulated
Transport hazard class(es)	
Class	Not available.
Subsidiary risk	-
Packing group	Not available.
Transport hazard class(es)	
Marine pollutant	No
EmS	Not available.
Special precautions for user	Not available.
ADR	
Numéro ONU	Non disponible.
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé.
Classe de danger relative au transport	
Classe	Non disponible.
Danger subsidiaire	-
No. de danger (ADR)	Non disponible.
Code de restriction en tunnels	Non disponible.
Groupe d'emballage	Non disponible.
Dangers environnementaux	Non
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Non disponible.
Autres informations	Le transport en vrac doit être conforme à l'annexe II du MARPOL 73/78 et du code de l'IBC : Ne s'applique pas.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Autres informations

Contenu COV (moins d'eau, moins de composants exempts) = < 897 g/L (spécification pour les États-Unis, ne concerne pas les émissions)

VOC data based on formulation (Organic compounds minus solids)

16. Autres informations

Date de publication

21-Fév-2018

Date de la révision

13-Déc-2019

Version n°

04

Autres informations

Cette FDS a été préparée conformément aux Réglementations régissant les Produits Contrôlés au Canada.

Avis de non-responsabilité

Le présent document de fiche de données de sécurité est fourni gratuitement aux clients de HP. Les données sont les plus récentes à la connaissance de HP au moment de la préparation de ce document et sont présumées être exactes. Elles ne doivent pas être considérées comme garantissant des propriétés spécifiques des produits selon les descriptions ou l'adéquation à une application particulière. Le présent document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquées dans l'article 1 ci-dessus et ne répond peut-être pas à des exigences réglementaires dans d'autres pays.

Cette fiche de données de sécurité sert à transmettre de l'information sur les encres HP (toners) incluses dans les fournitures HP Original Ink (toner). Si notre fiche de données de sécurité vous a été transmise avec une fourniture de rechange, remise à neuf, compatible ou non-HP Original, prenez note que l'information contenue dans ce document n'est aucunement prévue pour transmettre de l'information sur ces produits et d'importantes différences peuvent exister entre l'information contenue dans ce document et celle de l'information de sécurité fournie avec le produit que vous avez acheté. Veuillez communiquer avec le marchand des fournitures de rechange, remise à neuf ou compatible pour obtenir l'information qui s'applique, y compris des renseignements sur l'équipement de protection individuelle, les dangers d'exposition et des conseils sur la manipulation sécuritaire du produit. HP n'accepte aucune fourniture de rechange, remise à neuf ou compatible dans le cadre de ses programmes de recyclage.

Informations relatives à la révision

3. Composition / Information on Ingredients: Options de divulgation
Données réglementaires relatives au danger : Europe - UE

Explication des abréviations

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act
CFR	Code des règlements fédéraux
COC	Cleveland coupelle ouverte
DOT	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Centre international pour la recherche sur le cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	Programme national de toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration
PEL (limite d'exposition admissible)	Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)
RCRA	Conservation de ressource et acte de rétablissement
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
STEL	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Procédure de lixiviation pour déterminer les caractéristiques de la toxicité (TCLP)
Vle	Threshold Limit Value (seuil admissible d'exposition)
TSCA	Loi de commande de substances toxiques
COV	Composés Organiques Volatils